

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

COMMUNE DE TETING SUR NIED

PROCES – VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 21 FEVRIER 2017

ORDRE DU JOUR

- 1- CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DU DEPOSITOIRE,
- 2- DOTATION D'AMENAGEMENT COMMUNAUTAIRE 2015-2017,
- 3- DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX.

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la Présidence de Monsieur Guy JACQUES, maire de la Commune de TETING-SUR-NIED, à la suite de la convocation du 15février 2017, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

MEMBRES ELUS : quinze

MEMBRES EN EXERCICE : quinze

MEMBRES PRESENTS : à savoir :

M.Guy JACQUES, Maire,

M. Bernard ALBERTUS, M. Serge ZIMMERMANN, Adjoints,

Mme Stéphanie FLAMMANN, M. Jérôme FLESCHE, Mme Evelyne BECKER, M. Guy CIUNEK, Mme Chantal PICCOLI, Mme TRIMBUR BAUER, M. Michel CHEVALIER, M. Guy KIEFFER Conseillers municipaux

ABSENTS :Mme Marie-Laure GROUTSCH, M. Pierre GELEBART, M. Laurent NARAT, Mme Miretta LACK, à savoir.

ABSENTS à l'ouverture de la séance, ayant donné procuration à des membres présents :

Mme Miretta LACK à Mme Chantal PICCOLI,

M. Laurent NARAT à M. Bernard ALBERTUS,

Mme Marie-Laure GROUTSCH à Mme Stéphanie FLAMMANN, à savoir.

Le maire a dénombré 11 conseillers présents à l'ouverture de la séance et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17du CGCT était remplie.

SECRETAIRE : M. Serge ZIMMERMANN.

POINT 0 :Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

POINT 1 : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DU DEPOSITOIRE

Le 17 janvier 2017, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les travaux de réfection de la toiture, mise en conformité accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) du dépositoire.

Monsieur le Maire a effectué les démarches nécessaires pour l'appel à concurrence.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de retenir :

LOT 1 : COUVERTURE-ZINGUERIE

pour un montant de 6 698€ H.T, TOIT IDEAL /TETING SUR NIED

LOT 2 : PLATRERIE

pour un montant de 680,00€ H.T, TDFP PLATRERIE/EBLANGE

LOT 3 : ELECTRICITE

pour un montant de 1 894.20 € HT, ELECTRO DISTANCE/CREUTZWALD

LOT 4 : PLOMBERIE-SANITAIRE :

pour un montant 1 404,00 € H.T, ESCAP EQUIPEMENT/FOLSCHVILLER

LOT 5 : MENUISERIE INTERIEURE

pour un montant de 465,00 € H.T., SIKORSKI/CREUTZWALD

LOT 6 : CARRELAGE-FAIENCE

pour un montant de 2 525.00 € H.T., GRUN FILS/PORCELETTE

LOT 7 : PEINTURE-REVELTEMENTS MURAUX

pour un montant de 912.50 € H.T./JK PEINTURE CONCEPT/CREUTZWALD

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de solliciter la DAC auprès du DUF/ de Faulquemont pour ces travaux.

POINT 2 : DEMANDE DE SUBVENTION DAC 2015-2017 POUR LES TRAVAUX ACCES PERSONNES A MOBILITE REDUITE MAIRIE

Le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DAC 2015-2017 pour les travaux accès personnes à mobilité réduite mairie.

MONTANT des travaux : 30.705,00 €.

DAC 2014-2016 : 9 579,08 €

DAC 2015-2017 : 5 773,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention de 5 773,00 € au titre de la DAC2015-2017pour les travaux de la mairie concernant l'accès des personnes à mobilité réduite.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet et le plan de financement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

POINT 3 : TRAVAUX DEPOSITOIRE : TOITURE, MISE CONFORMITE ACCESSIBILITE PMR : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

La commune a réalisé des travaux importants sur l'accessibilité et la conformité des bâtiments publics. Il reste les sanitaires de l'école maternelle, les toilettes du stade de foot et l'accès PMR. Vu l'avis de la commission des travaux, il a été envisagé d'effectuer ces travaux. Le coût de ces projets s'élèverait au montant de 60 558.90 €HT

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux peuvent être subventionnés au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), circulaire de Monsieur le Préfet. Il demande donc au Conseil Municipal de solliciter cette subvention sur la base de 60 558.90 € hors taxes.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, après avoir entendu les explications du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet de travaux d'accessibilité, estimé à 60 558.90 € HT,

SOLLICITE une subvention de 60 % au titre de la DETR, et ARRETE le plan de financement suivant :

	HT	TTC
toilettes école	40 773.00	
toilettes stade de foot	7 756.90	
accessibilité pmr stade	12 029.00	
COUT DES TRAVAUX	60 558.90	72 670.68
DETR	36 335.34	
PART COMMUNALE	24 223.56	

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour :

1- CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DU DEPOSITOIRE,

2- DOTATION D'AMENAGEMENT COMMUNAUTAIRE 2015-2017,

3- DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX.

ayant été examinées, Monsieur le Maire donne lecture des travaux qui ont été retenus par la commission des travaux du 17 février 2017, avant de remercier l'assemblée et lève la séance à 21h30.